



EXPLORER ET CRÉER ORGANISMES CONSACRÉS À DES ARTISTES

APERÇU DES LIGNES DIRECTRICES

La composante Organismes consacrés à des artistes du programme Explorer et créer soutient le développement des activités artistiques, depuis la recherche, la création et la production, jusqu'à la diffusion, par des organismes artistiques sans but lucratif du Canada guidés par la vision de leaders artistiques. La subvention finance les activités des organismes dont le mandat est d'appuyer le processus de création des artistes, stimulant l'émergence de nouvelles expressions artistiques et offrant un éventail d'expériences artistiques au public.

TYPE DE SUBVENTION	de base
DATE LIMITE D'INSCRIPTION	4 juillet 2017 (subvention de 2 ans pour les exercices financiers de votre organisme commençant en 2017 et 2018)
DATE LIMITE POUR LA TRADUCTION	17 juillet 2017 (à l'exception des organismes d'arts littéraires et de théâtre) Vous devez fournir la traduction de votre demande en anglais ou en français avant la date limite pour la traduction, ou demander au Conseil des arts de faire traduire votre demande (le Conseil des arts n'est pas responsable du contrôle de la qualité de la traduction).
MONTANT DE LA SUBVENTION	peut atteindre 60 % de la moyenne du revenu total annuel des trois derniers exercices
ANNONCE DES RÉSULTATS	décembre 2017
RESTRICTIONS	Votre organisme ne peut détenir qu'une seule subvention de base à la fois. Le nombre de demandes que vous pouvez présenter au Conseil des arts du Canada pendant une année est limité (1er mars au 28-29 février).

JE VEUX PRÉSENTER UNE DEMANDE – QUE DOIS-JE SAVOIR D'AUTRE?



Si vous ne l'avez pas déjà fait, vous devez vous inscrire dans le portail au moins 30 jours avant la date à laquelle vous souhaitez soumettre une demande.

Vous devez également inscrire votre organisme au CADAC (Canadian Arts Data/Données sur les arts au Canada) le plus tôt possible de façon à vous laisser assez de temps pour rassembler et soumettre les données statistiques et financières requises.

CANDIDATS – EST-CE QUE JE SUIS ADMISSIBLE?

Les types de candidats potentiellement admissibles à cette composante sont notamment :

- › [Les organismes artistiques](#)

Votre admissibilité à cette composante est déterminée en fonction de votre profil créé sur le portail et approuvé par le Conseil et après que vous avez eu une conversation avec un agent de programme.

Pour être admissible, votre organisme doit créer, produire, présenter ou exposer les œuvres d'artistes et être animé par la vision et l'expression d'un directeur artistique ou d'un groupe d'artistes. Il faut que votre organisme soutienne le développement et la diffusion d'œuvres d'artistes canadiens, et qu'il réponde aux critères de base suivants en matière d'administration, de programmation et de finances :

- › Recevoir présentement une subvention de base (de fonctionnement) de l'un des programmes suivants du Conseil des arts du Canada :
 - Création/production en danse : Subventions pluriannuelles et bisannuelles
 - Subventions annuelles et pluriannuelles aux compagnies de danse autochtones
 - Bureau Inter-arts : Subventions pluriannuelles aux organismes
 - Subventions aux organismes des arts médiatiques : Pluriannuel
 - Musique nouvelle : Subventions pluriannuelles et annuelles
 - Musique : Subventions aux orchestres professionnels
 - Programme d'aide à l'opéra/au nouvel opéra : Subventions annuelles et pluriannuelles
 - Programme pour les organismes musicaux professionnels : Subventions annuelles et pluriannuelles
 - Musique : Subventions aux chorales professionnelles
 - Théâtre - Subventions pluriannuelles aux organismes professionnels
 - Arts visuels – Aide aux centres d'artistes autogérés

OU :

- › Avoir reçu au moins deux subventions de projet du Conseil des arts du Canada au cours des cinq dernières années. Ceci exclut les subventions des programmes suivants : Leadership pour le changement: Subventions de développement organisationnel, La Brigade volante, le Programme de visites d'artistes étrangers, les subventions de voyages.
- › Être constitué en société sans but lucratif
- › Travailler avec un personnel professionnel
- › Avoir au moins cinq années d'activités artistiques professionnelles continues qui ont été présentées au public
- › Avoir eu un revenu annuel excédant 75 000 \$ à chacun des trois derniers exercices financiers (des exceptions pourraient être prises en compte)

ACTIVITÉS – QU'EST-CE QUI EST ADMISSIBLE?

Vous pouvez présenter une demande de subvention pour :

- › le développement artistique
- › la recherche
- › la création
- › la production
- › la diffusion

Vous ne pouvez pas présenter de demande pour des activités financées par un autre programme du Conseil des arts du Canada ou celles qui figurent sur la liste générale des activités non admissibles.

DÉPENSES – QU'EST-CE QUI EST COUVERT?

Toutes les dépenses liées au soutien des activités énumérées ci-dessus

ÉVALUATION – COMMENT SE PRENNENT LES DÉCISIONS?

C'est un comité d'évaluation par les pairs lié à une discipline ou regroupant des disciplines qui évalue votre demande de la composante Organismes consacrés à des artistes du programme Explorer et créer, en s'appuyant sur les critères pondérés suivants. Vous devez obtenir une note minimale dans chaque catégorie pour recevoir une subvention de base pour la première fois, pour maintenir votre niveau actuel de financement ou pour recevoir une augmentation de votre financement. Cette pondération sera utilisée pour les concours de 2017 et pourrait faire l'objet d'une révision au cours des années subséquentes.

MÉRITE ARTISTIQUE	50 %	note minimale de 35 sur 50 pour une augmentation ou une première subvention; note minimale de 27,5 pour maintenir votre niveau actuel de financement	<ul style="list-style-type: none">› Clarté de la vision artistique et alignement des activités avec celle-ci› Qualité et cohérence des œuvres ou des activités artistiques
IMPACT	30 %	note minimale de 18 sur 30 pour une augmentation ou une première subvention; note minimale de 14,5 pour maintenir votre niveau actuel de financement	Résultats escomptés : <ul style="list-style-type: none">› Expérience et perfectionnement accrus des artistes› Avancement de la pratique artistique› Intérêt démontré du public envers vos œuvres
RÉSILIENCE	20 %	note minimale de 12 sur 20 pour une augmentation ou une première subvention; note minimale de 8 pour maintenir votre niveau actuel de financement	<ul style="list-style-type: none">› Votre capacité organisationnelle et votre expérience, y compris sur les plans de la composition du personnel, de la gouvernance et de la planification› Conditions de travail accordées aux artistes participant aux activités artistiques de votre organisme› Santé financière, planification adéquate y compris l'utilisation efficiente des ressources

DOCUMENTS REQUIS ET DOCUMENTATION D'APPUI – QU'EST-CE QUE JE DOIS SOUMETTRE AVEC MA DEMANDE?

Lorsque votre inscription sur le portail sera complétée, vous devrez fournir des renseignements à propos de votre organisme concernant :

- › la vision artistique et le contexte dans lesquels vos plans s'inscrivent, en rapport avec votre communauté artistique ou régionale
- › le cycle antérieur de financement, y compris les faits saillants, les défis, les connaissances acquises
- › les activités artistiques et de rayonnement auprès du public qui sont à venir
- › les conditions professionnelles des artistes

- › les partenariats clés, le cas échéant
- › l'exploitation, notamment la structure administrative, la planification et la santé financière
- › les ambitions et les objectifs pour votre prochain cycle de financement
- › les données du CADAC, y compris des données financières récentes

Vous devrez ajouter :

- › des exemples d'œuvres ou d'activités artistiques réalisées dernièrement
- › une traduction de votre demande en anglais ou en français (avant la date limite pour la traduction)

VERSEMENT DE LA SUBVENTION ET RAPPORTS

Si votre demande est retenue, vous devez tout d'abord remplir le Formulaire d'avis de réception afin de recevoir votre subvention.

Votre organisme devra présenter des rapports, y compris les données du CADAC et les états financiers. Vous recevrez une lettre indiquant vos résultats en détail.

PERSONNE-RESSOURCE

Vous devez parler à un agent de programme du Conseil des arts du Canada avant de présenter une demande à cette composante pour la première fois.

EXPLORER ET CRÉER

ORGANISMES CONSACRÉS À DES ARTISTES

APERÇU DU FORMULAIRE DE DEMANDE

1. Nommez votre demande.

2. Date de fin de l'exercice financier

3. Traduction de la demande à l'anglais

- Vous fournirez la traduction de votre demande avant la date limite pour la traduction
- Vous demandez au Conseil des arts de faire traduire votre demande
- Vous êtes un organisme des arts littéraires ou de théâtre et vous n'êtes pas requis de soumettre une traduction de votre demande

4. Indiquez la ou les formes d'art ou d'expression, le ou les styles, le ou les genres correspondant le mieux à cette demande.

5. Contexte

Décrivez le contexte dans lequel votre organisme exerce ses activités. Vous pouvez mentionner le contexte historique ou culturel dans lequel vous œuvrez, parler de votre région ou collectivité et de vos processus de création, et donner d'autres renseignements de nature artistique.

Présentez votre vision artistique et donnez des renseignements au sujet de l'artiste ou des artistes qui dirige(nt) l'organisme.

6. Rapport sur le cycle précédent

Donnez un résumé général de votre dernier cycle de financement. Indiquez les faits saillants, les défis et les connaissances tirées de votre expérience.

Si votre organisme avait précisé des objectifs dans sa dernière demande, ajoutez-les et faites part de vos progrès à ce jour. Expliquez comment cette expérience guide vos projets d'avenir.

7. Activités artistiques et rayonnement public à venir

Décrivez :

- › vos principales activités artistiques
- › les raisons qui ont motivé les choix artistiques ou l'inspiration des nouvelles œuvres de création
- › comment vos œuvres attireront l'attention de votre public cible.

8. Résultats escomptés

Présentez la capacité qu'ont vos activités artistiques de :

- › contribuer à l'expérience et au perfectionnement des artistes participants
- › faire avancer la pratique artistique.

9. Fonctionnement

Décrivez :

- › la structure administrative de votre organisme
- › le modèle de gouvernance et les processus de planification de votre organisme
- › les conditions de travail des artistes impliqués dans votre organisme (par exemple, les cachets versés aux artistes, la sécurité des conditions de travail, les possibilités de perfectionnement professionnel et autres)
- › les partenariats clés, le cas échéant.

10. Finances

Formulez des observations sur la santé, la planification et les priorités financières de votre organisme.

11. Ambitions et objectifs

Énumérez les trois ou quatre ambitions ou objectifs les plus importants que votre organisme espère réaliser au cours du prochain cycle de financement. Ils doivent être précis et réalisables. Expliquez comment ils s'inscrivent dans votre mission, votre vision artistique et le contexte dans lequel votre organisme exerce ses activités.

12. Observations supplémentaires

Si vous croyez qu'un aspect essentiel à la compréhension de votre demande n'a pas été abordé, indiquez-le ici.